

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2023
2.0	04.12.2025	MAT000401784 BE/FR	Date de la première version publiée: 20.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Fritze Objektfarbe 15 lit

Code du produit : 40301596

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 5Q5W-F1SW-600N-2TEN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : SU19: Bâtiment et travaux de construction
Utilisation professionnelle et par les consommateurs de revêtements, Application au rouleau ou au pinceau, Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : KANSAI HELIOS Slovenija d.o.o.
Količevo 65
1230 Domžale
Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne responsable/émettrice : 386 (1) 722 4383
productsafety@kansai-helios.si

1.4 Numéro d'appel d'urgence

BELGISCH ANTIGIFCENTRUM 070 245 245
Access code: 13586 +1 760 476 3962

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version 2.0	Date de révision: 04.12.2025	Numéro de la FDS: MAT000401784 BE/FR	Date de dernière parution: 20.11.2023 Date de la première version publiée: 20.11.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Étiquetage supplémentaire

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version 2.0 Date de révision: 04.12.2025 Numéro de la FDS: MAT000401784 BE/FR Date de dernière parution: 20.11.2023
Date de la première version publiée: 20.11.2023

Nature chimique : Peinture aqueuse

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,036 %	>= 0,0025 - < 0,025
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4 220-239-6 613-326-00-9 01-2120764690-50	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,0025 - < 0,025

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version 2.0 Date de révision: 04.12.2025 Numéro de la FDS: MAT000401784 BE/FR Date de dernière parution: 20.11.2023
Date de la première version publiée: 20.11.2023

		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,0015 %	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Talc	14807-96-6 238-877-9 01-2120140278-58		>= 1 - < 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2023
2.0	04.12.2025	MAT000401784 BE/FR	Date de la première version publiée: 20.11.2023

priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version 2.0 Date de révision: 04.12.2025 Numéro de la FDS: MAT000401784 BE/FR Date de dernière parution: 20.11.2023 Date de la première version publiée: 20.11.2023

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Calcaire	1317-65-3	VLE 8 hr	10 mg/m3	BE OEL
Talc	14807-96-6	VLE 8 hr (Poussière respirable)	2 mg/m3	BE OEL
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m3	2004/37/EC
Information supplémentaire: Agents cancérogènes ou mutagènes				
dioxyde de titane	13463-67-7	VLE 8 hr	10 mg/m3	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Carbonate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4,26 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,06 mg/m3
Talc	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,16 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1,08 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1,8 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	2,27 mg/cm2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version 2.0 Date de révision: 04.12.2025 Numéro de la FDS: MAT000401784 BE/FR Date de dernière parution: 20.11.2023 Date de la première version publiée: 20.11.2023

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	4,54 mg/cm ²
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	160 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	160 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	43,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	21,6 mg/kg p.c./jour
dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg p.c./jour
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Carbonate de calcium	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
Talc	Eau de mer	141,26 mg/l
	Eau douce	597,97 mg/l
	Sédiment marin	3,13 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	31,33 mg/kg poids sec (p.s.)
	Utilisation/rejet intermittent(e)	597,97 mg/l
dioxyde de titane	Sol	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0184 mg/l
	Eau douce	0,184 mg/l
	Sédiment marin	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,193 mg/l
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0011 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,00499 mg/kg poids sec (p.s.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version 2.0	Date de révision: 04.12.2025	Numéro de la FDS: MAT000401784 BE/FR	Date de dernière parution: 20.11.2023 Date de la première version publiée: 20.11.2023
----------------	---------------------------------	--	---

	Sol	3 mg/kg poids sec (p.s.)
--	-----	--------------------------

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : L'équipement doit être conforme à l'EN 166
- Protection des mains
- Gants : Caoutchouc nitrile (> 0,1 mm; < 60 min); ISO EN374 | caoutchouc butyle (> 0,6 mm; < 240 min); ISO EN374 | Viton® (> 0,6 mm; < 240 min); ISO EN374 | PE laminé (> 0,1 mm; < 240 min); ISO EN374 |
- Remarques : Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide
- Couleur : conformément à la désignation du produit
- Odeur : Pas d'information disponible.
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point de fusion/point de congélation : 0,0 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
- Point/intervalle d'ébullition : 100 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
- Inflammabilité : Non applicable
- Point d'éclair : Non applicable
- pH : Donnée non disponible
- Viscosité
Viscosité, cinématique : > 20,5 mm²/s (40 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2023
2.0	04.12.2025	MAT000401784 BE/FR	Date de la première version publiée: 20.11.2023

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 23 hPa(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée)) (20 °C)
Densité	: 1,58 - 1,60 g/cm3

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2023
2.0	04.12.2025	MAT000401784 BE/FR	Date de la première version publiée: 20.11.2023

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Résultat : irritant

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2023
2.0	04.12.2025	MAT000401784 BE/FR	Date de la première version publiée: 20.11.2023

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2023
2.0	04.12.2025	MAT000401784 BE/FR	Date de la première version publiée: 20.11.2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,3

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2023
2.0	04.12.2025	MAT000401784 BE/FR	Date de la première version publiée: 20.11.2023

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets : 08 00 00, DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00, déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00, EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00, emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP13, Sensibilisant

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version 2.0	Date de révision: 04.12.2025	Numéro de la FDS: MAT000401784 BE/FR	Date de dernière parution: 20.11.2023 Date de la première version publiée: 20.11.2023
----------------	---------------------------------	--	---

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2023
2.0	04.12.2025	MAT000401784 BE/FR	Date de la première version publiée: 20.11.2023

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): 1 g/L

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2023
2.0	04.12.2025	MAT000401784 BE/FR	Date de la première version publiée: 20.11.2023

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H330 : Mortel par inhalation.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
2004/37/EC : Europe. Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail - Annexe III
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle
2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantita-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fritze Objektfarbe 15 lit

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2023
2.0	04.12.2025	MAT000401784 BE/FR	Date de la première version publiée: 20.11.2023

); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Sens. 1

H317

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.